

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18771 - 73ÈME ANNÉE

**Quand l'État s'entête à soutenir un projet qui s'oppose au principe de précaution**

## **Carrière de Bois-Blanc : santé et environnement des Réunionnais sacrifiés**



En faisant du projet de la carrière de Bois-Blanc un PIG (projet d'intérêt général), le préfet fait un geste fort en faveur des promoteurs de la route en mer. Ce n'est pas la première fois que l'État prend parti pour ce chantier pharaonique. Cet entêtement poursuivi par deux gouvernements de tendances politiques différentes profite avant tout aux intérêts des multinationales basées en France qui ont raflé pour plus d'un milliard d'euros de marchés. Les conséquences sur la santé des Réunionnais et sur la biodiversité d'une île qui fait partie du Patrimoine mondial passent au second plan derrière les profits.

**E**n janvier 2007, les négociations entre la Région Réunion et l'État au sujet du transfert des routes nationales aboutirent à la signature d'un partenariat pour le financement notamment de deux grands travaux : le tram-train de la Région et la nouvelle route du littoral de l'État. Cet accord devait régler définitivement le problème créé par la suppression du chemin de fer quelques décennies plus tôt : sécuriser la liaison entre Saint-Denis et La Possession.

Initialement, les travaux du tram-train devaient s'achever en 2012, et

de la NRL en 2017. L'année 2017 se termine et tout le monde peut constater que cette liaison sécurisée n'existe toujours pas. Une des explications réside dans une succession de décisions de l'État. Une nouvelle majorité régionale sort des élections de 2010. Elle remet en cause l'accord signé trois

ans plus tôt. Son projet est de basculer les crédits du train et de la NRL sur une route en mer à six voies. François Fillon était alors Premier ministre. Il a soutenu cette idée et a signé un protocole reportant de plusieurs années la réalisation de la liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession.

La motivation de Paris était surtout financière. Initialement, l'État et la Région devaient contribuer ensemble à payer les dépassements de crédit de la NRL en fonction d'une clé de répartition. Comme cette route nationale relevait avant 2007 de la compétence de l'État, c'était donc à Paris de supporter l'effort financier le plus important. Le nouvel accord ne disait plus rien à ce sujet tout en confirmant la compétence de la Région sur le projet de route en mer. Autrement dit, l'État s'était désengagé de sa solidarité financière en cas de dépassement du coût prévu de la route en mer en échange d'une contribution financière qui restait la même qu'en 2007.

### Dérogations à la protection de l'environnement

Le remplacement de deux chantiers par un seul n'a pas eu que des effets pécuniaires. Construire une route en mer, cela suppose d'évaluer les répercussions sur l'environnement dans un milieu fragile. Au niveau régional, ainsi qu'à Paris, les oppositions sont vite arrivées. Le Conseil national pour la protection de la Nature s'est ainsi prononcé contre la route en mer, sur la base d'atteintes à la biodiversité. Le chantier était donc condamné. En 2012, l'élection présidentielle et les législatives provoquent un changement de pouvoir en France. En campagne à La Réunion quelques semaines avant le scrutin, le candidat qui allait être élu président de la République, François Hollande, s'était engagé pour la construction du tram-train. Cela voulait donc dire un retour au protocole de financement initial pour la sécurisation de la liaison entre Saint-Denis et La Possession. Mais il s'avéra qu'au contraire, le nouveau gouvernement a choisi de soutenir lui aussi la route en mer. Pour passer outre l'avis négatif du Conseil national pour la protection de la Nature, Paris donna alors des dérogations pour permettre le démarrage du chantier.

Les promoteurs de la route en mer ont alors mis les bouchées doubles pour passer à la phase opération-

nelle. Ils devaient pourtant faire face à une équation impossible à résoudre : choisir un prestataire capable de construire une route à six voies en pleine mer de 12 kilomètres pour un prix de 1,6 milliard d'euros. Le problème des matériaux était déjà posé. Un des concurrents proposait de faire venir les roches du Moyen-Orient, compte-tenu du manque de ressources dans ce domaine de La Réunion. Un autre se faisait fort de trouver tout sur place, ce qui automatiquement faisait baisser la facture. Et ce fut ce dernier qui obtint les principaux marchés des digues et du viaduc.

Le chantier a donc démarré sans que la garantie d'approvisionnement en matériaux soit assurée. La réalité n'a pas tardé à s'imposer : même en transformant les champs de canne en mine de galets, il manquait les roches nécessaires à la réalisation du chantier. Les promoteurs de la route en mer soutenus par la Région ont donc mis la pression sur l'État pour qu'il prenne des décisions peu orthodoxes.

Ce fut d'abord l'autorisation donnée à l'importation de roches de Madagascar. Devant les craintes d'introduction d'espèces invasives, un protocole sanitaire fut mis en place avec l'assentiment de l'État. Il s'agissait uniquement de laver les roches à l'eau de mer. Souhaitons que la faune et la flore de notre île ne paient pas lourdement une telle légèreté.

Mais cela ne suffisait pas pour poursuivre le chantier. Alors l'État est de nouveau intervenu pour autoriser l'ouverture de nouvelles carrières.

### Opposition de 260 médecins

Dans le cas de celle de Bois-Blanc sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les répercussions sanitaires sont énormes. En octobre 2016, 260 médecins ont signé une lettre au préfet 1 qui disait notamment ceci :

« Nous, médecins du secteur public et du secteur libéral exerçant à La Réunion, souhaitons vous alerter sur les risques sanitaires liés à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc. Ces risques, qui pèseront sur les 55 000 habitants des communes de Saint-Leu, Les Avirons et L'Etang-Salé nous semblent clairement sous-estimés par les études d'impact liées à ce projet et rendues publiques à ce jour.

Ces risques sanitaires nous semblent particulièrement importants dans les domaines suivants :

inhalation de poussières minérales ; conséquences sonores des tirs de mine ; majoration de la pollution atmosphérique directement liée à l'augmentation du trafic routier inhérent à l'exploitation ; écotoxicité ; risque explosif (...) »

Toujours en octobre 2016, une manifestation regroupant plusieurs milliers de personnes 2 avait fait part de son opposition au projet. C'était la plus grande mobilisation jamais organisée pour la protection de l'environnement.

### Passage en force

L'autorisation de l'ouverture de cette nouvelle carrière était conditionnée à enquête publique. La procédure a débouché sur un avis défavorable. Tout aurait dû alors s'arrêter là. Mais l'État a donc décidé d'organiser une deuxième enquête publique avec cette fois un avis favorable alors que le projet n'a pourtant pas fondamentalement changé.

Pour passer outre l'opposition de la population et de ses élus, le représentant de l'État a choisi de classer la carrière de Bois-Blanc comme un projet d'intérêt général (PIG). Cette mesure équivaut à une déclaration d'utilité publique, elle s'impose donc à la commune de Saint-Leu où un référendum local avait montré que plus de 80 % des votants étaient contre la carrière de Bois-Blanc.

Par une succession de décisions, l'État a permis le lancement puis donné les dérogations nécessaires à la poursuite du chantier de la route en mer. Chaque décision fait supporter un coût toujours plus important à la population. Le réseau routier réunionnais subit actuellement les conséquences du passage continu d'une noria de camions pour alimenter en galets le chantier de la route en mer. Avec la mise en service de la carrière de Bois-Blanc, ce sera encore pire. Cet entêtement poursuivi par deux gouvernements de tendances politiques différentes profite avant tout aux intérêts des multinationales basées en France qui ont raflé pour plus d'un milliard d'euros de marchés. Les conséquences sur la santé des Réunionnais et sur la biodiversité d'une île qui fait partie du Patrimoine mondial passent au second plan derrière les profits.

**M.M.**

## Edito

# L'humain génétiquement modifié va-t-il bouleverser la société ?

**L'**analyse présentée par le PCR indique que quatre phénomènes vont peser sur le long terme dans le monde avec des conséquences à La Réunion. Ce sont la croissance démographique, le changement climatique, la mondialisation des échanges et la révolution technologique.

Concernant cette dernière, les principales manifestations visibles sont la diffusion dans toutes les couches de la population des nouvelles technologies de la communication. Le nombre d'abonnements à un service de téléphonie mobile est supérieur à un par habitant. Rappelons que voici quelques décennies, rares étaient les Réunionnais à disposer d'un téléphone à domicile. Il fallait se rendre à la boutique ou dans une cabine pour passer un coup de fil.

Cette révolution technologique est maintenant en mesure d'influencer bien plus profondément la société. Une équipe de chercheurs a trouvé le moyen de modifier l'ADN d'un embryon pour traiter une maladie génétique. Cela ouvre la voie à d'autres réalisations. La modification de l'ADN d'un embryon permet notamment de déterminer les caractéristiques physiques d'une vie à naître. Cela peut déboucher une espèce humaine génétiquement modifiée, et cela bouleversera la société.

Dans la situation actuelle, le capitalisme s'est étendu au monde entier. Il y a donc fort à parier que la diffusion de cette technologie soit accessible financièrement aux classes les plus riches. Elles auraient ainsi la capacité de faire naître des humains génétiquement modifiés adaptés à leurs besoins. Ils seront plus forts physiquement, plus résistants aux maladies, mais comment pourront-ils évoluer avec l'âge ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## La culture de notre Histoire : une émission à voir sur LCP la semaine prochaine

### « Les enfants de La Réunion : un scandale d'État oublié »

Plusieurs personnes ont fait savoir à "Témoignages" qu'il faut signaler à nos compatriotes la rediffusion la semaine prochaine à la télévision d'un documentaire bouleversant sur les épreuves pénibles vécues par des milliers de familles réunionnaises de 1963 à 1981 et qui les touchent encore aujourd'hui. Il s'agit d'un documentaire intitulé "Les enfants de La Réunion : un scandale d'État oublié" et qui concerne plus de 2.000 enfants réunionnais envoyés en France par le gouvernement de façon forcée dans des départements dépeuplés.



Comme le montre ce documentaire réalisé par Guénola Gazeau et Pierre Lascar en 2016, il s'agit d'« une migration forcée qui a brisé des familles, déracinant des fratries de leur pays natal, leur volant au passage leur identité ». Et comme cela est dit dans la présentation du film, ce fut « une politique migratoire lancée par Michel Debré, alors député de La Réunion. On promettait aux parents une vie

meilleure pour leurs enfants, des études,... mais la réalité fut tout autre et, surtout, les petits Réunionnais n'ont jamais revu leurs familles ni leur île. Aujourd'hui, ces enfants devenus adultes cherchent à remonter le fil de leur histoire ».

Autre éclairage dans la présentation de cette émission sur internet : suites aux actions menées depuis des années par des associations et des responsables politiques du pays

comme Paul Vergès, « le 18 février 2016, le ministère de l'Outre-Mer a créé une Commission de recherche sur ce scandale d'État, longtemps passé sous silence. Un signe d'espoir pour tous ces déracinés, comme Jean-Charles, Marlène, Marie-Jeanne ou Valérie, des enfants arrachés à leur île, adultes aujourd'hui, qui cherchent à comprendre leur histoire et à renouer avec leurs origines ».

Signalons aussi, qu'outre les témoignages émouvants et les combats importants des victimes de cette politique migratoire massive et contrainte, le film présente pendant quelques secondes une interview de Paul Vergès à ce sujet quelques mois avant son décès le 12 novembre dernier. On y voit aussi des pages du journal "Témoignages" qui dénonçait ce scandale d'État.

Selon les annonces parues sur internet, cette émission est à revoir les mardi 8 (20h 30), samedi 12 (minuit) et dimanche 13 août (11h) prochains (heures de La Réunion) sur LCP (La Chaîne Parlementaire). Cette chaîne télévisée N° 54 porte aussi les noms de PUBLIC SENAT - LCP AN.

### In kozman pou la rout

#### « Gard pa moin konm si moin la vann aou poi i kui pa ! »

Fitintan, kréol té i manz solman mayi avèk lo grin épi piman krazé. In pé téi manz brède galman, zoizo téi plant pou zot dann bitasyon. Dann l'androi moin téi rès étan jenn l'avé in famiy, d'après sak téi di dann mon prop famiy, la manj poi avèk mayi pandan tout in guèr, é kan mi di mayi sré pli korèk dir : mayi, épizapré ti son, épizapré ankor lanmsime, in mélanz la zèl avèk ti-son é kan l'ariv lanmsime lèr-la lété a bout. Dann touléka téi sèye an avoir lo grin. Lo grin, sa i aport l'énèrji. Alor, majine in pé mé z'ami, si lo grin i kui pa pétète pars étan dan la kal, lo bann bal poi di kap la ramas in paké lo d'mèr. Aprésa, pi moiyn fé kui ali pou vréman. Pi moiyn manz ali non pli. Sé dir aou koman lé z'onm téi rogard komèrsan la vannn poi i kui pa : dizon lo zyé révolvèr. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Etude de l'Organisation internationale du Travail

# Quelles causes des inégalités hommes-femmes dans le travail ?

**Malgré les progrès considérables accomplis en vue de parvenir à l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail, certains facteurs semblent empêcher ce phénomène de prendre de l'ampleur.**

Les inégalités hommes-femmes sont l'un des enjeux les plus pressants auxquels doit faire face le monde du travail aujourd'hui. A l'échelle mondiale, les femmes ont nettement moins de possibilités que les hommes d'avoir un salaire et, une fois qu'elles font partie de la population active, elles ont également moins de chances de trouver un emploi que les hommes.

En effet, leurs possibilités d'accéder à des emplois de qualité demeurent limitées. Dans l'ensemble, les femmes tendent, par exemple, à effectuer davantage d'heures que les hommes, qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou non. En outre, lorsqu'elles occupent un emploi rémunéré, les femmes effectuent en moyenne moins d'heures que les hommes en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice, soit parce qu'elles choisissent de travailler à temps partiel, soit parce que le travail à temps partiel est la seule option qui s'offre à elles.

Ces disparités entre les sexes persistent alors que la plupart des femmes dans le monde préféreraient exercer une activité rémunérée, ce qui montre bien que leurs choix sont limités par un certain nombre de facteurs.

Se fondant sur des données provenant de l'enquête OIT-Gallup de 2016, le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour les femmes 2017* évalue dans quelle mesure les préférences personnelles, les contraintes socio-économiques et le conformisme traditionnel déterminent les inégalités hommes-femmes sur le marché du travail. L'analyse menée par les économistes de l'OIT, qui portent sur 142 pays, a permis d'établir les faits suivants :

### Mariage

Le fait d'être mariée ou en concubi-

nage réduit la probabilité qu'une femme d'accéder au marché du travail dans les pays émergents et les pays développés, ainsi que dans les États arabes et les pays d'Afrique du Nord. Toutefois, dans les pays en développement, l'effet est inversé : le mariage et le concubinage ont un effet positif sur le taux d'activité des femmes (3,3 points de pourcentage). Cette conclusion souligne que, dans les pays en développement, travailler est une nécessité économique pour les femmes, qu'elles soient mariées ou en concubinage.

### Pauvreté

Les femmes qui vivent dans une pauvreté extrême ont plus tendance à occuper un emploi, quelles que soient les règles qui régissent traditionnellement les relations hommes-femmes. Dans les pays en développement, la probabilité que les femmes exercent une activité augmente de 7,8 pour cent, contre 6,4 pour cent dans les pays émergents. Dans les États arabes et les pays d'Afrique du Nord, deux régions où les écarts en termes de taux d'activité sont les plus marqués, cette probabilité augmente encore davantage, avec 12,9 pour cent.

### Services de garde d'enfants

A l'échelle mondiale, l'absence de services abordables de garde d'enfants ou d'aide familiale influe négativement sur le taux d'activité des femmes. Dans les États arabes et les pays d'Afrique du Nord, cette situation réduit de 6,2 points de pourcentage la probabilité que les femmes occupent un emploi, contre 4,8 points de pourcentage dans les pays en développement, et 4 points de pourcentage dans les pays développés. Le fait d'avoir des enfants a toutefois un faible effet négatif,

donc peu significatif, sur le taux d'activité des femmes ; en fait, dans les pays en développement, cet effet est même légèrement positif (0,7 points de pourcentage).

### Transport

L'accès limité à des moyens de transport sûrs est le problème majeur auquel sont confrontées les femmes des pays en développement qui souhaitent travailler, réduisant ainsi leur possibilité d'accès à l'emploi de 15,5 points de pourcentage.

### Religion

La religion incarne un système de valeurs complexe qui s'applique également aux rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes. Dans les pays en développement, la probabilité que les femmes exercent un emploi est sensiblement réduite par la religion, un indicateur indirect des règles plus restrictives qui régissent traditionnellement les relations hommes-femmes. Dans les pays développés et les pays émergents, les résultats sont mitigés : dans certains cas, l'effet sera positif ; dans d'autres, négatif.

Il est nécessaire d'adopter une approche globale destinée à faire face à la multitude d'enjeux pour que les femmes puissent pleinement s'émanciper économiquement.

# Oté

## Dolo sé la vi, é lé posib konomiz ali pou fé son zardin

*Zordi samdi, donk ni pé mète in pé la politik par koté sansa rès an plinn dan. I parl pa : politik dolo ? I fé pa la guèr pou in késtyonn lo ? Dann radyo pèrkal la ribrik lo, sa lé bien fourni. I prètan mèm dann désèrtin péi par koté d'linn épi lo Pakistan, nana in gran danzé mank dolo é obliz plis kat san milyon d'moun pous z'ot malèr pli loin, par raport dolo lé riskab manké pou d'bon. Mé nou va rovnir dsi bann problèm planètèr pou arvir dsi lo kotidien.*

*In késtyon mi poz amoin souvan dé foi dann mon kèr : mon zardin-la, mi pé fèr ali près san mète dolo ? Selon l'internet oui . Oui, mé par koman ? Dabor mi pé konomiz pou l'arozaz. Mi pé mète la pye pou kouv la tèr : kisoï avèk ti boi kasé, kisoï avèk rotaye gazon, an pti koush konmsa solèye i désèsh pa la tèr.*

*Mi pé ankor fé in pti rézèrv dolo koté mon bann plantaz. Koman i fé sa ? I fé sa avèk bann pèrl dolo : in bann ti pèrl, konm in jèl, ou i mète dann la tèr épi li pé ramas ziska sink san foi son poi an lo. Dizon ou i métré dis gram pèrl dolo, ou i pé ramas sink lite dolo a débiter firamézir. Donk sa i évite arozé pli k'i an fo é pli souvan k'i an fo.*

*Mi pé osi ranplas mon lans pou l'arozaz par lo gout-a-gout. Dolo i vien gouté zis koté mon plantaj é i lès ali lo tan k'i fo pou bien mouy la tèr épi pèrmète ali bien pousé. Sirtou si moin la bien mète konpos, sansa fimyé dan la tèr é si moin la pa tyé mon bann z'ouvriyé i travaye san péyé an bénévol konm bann vèr d'tèr, bann kloport, sansa ankor bann santène milyé pti bébète nana natirèlman dann mon tèr.*

*Mi antan d'isi in bann dalon apré souf dan mon zorèy : « San l'o ! Mi di aou san lo ! sof l'o la plui épi la rozé ». L'internet i di amoin lé posib mé pou sa i fo mi abityé mon bann plant a viv konmsa. Na in ga la fé sa épi zordi son zardin i domann pa li l'arozaz. Zot i pé alé oir, bononm-la i apèl Pascal Poot é zot i pé trouv son bann vidéo dsi you tube...*

*Samdi pasé moin la anparl azot in ga Burkina Faso la sov son vilaz près kondané a mor par la séhrès épi tout sort tablatir . Son nom : Yakouba Sawadogo. Rod sa dsi Youtube mé pa solman Sawadogo pars nan in bonpé d'moun i apèl konmsa dann lo péi.i fo mète lo nom avèk lo prénom.*

*Mi éstop tèr-la, pars noré dé paz é dé paz pou ékri la dsi, mé mi pé dir azot lé posib diminyé dolo pou son zardin é bien diminyé ankor.*

Justin